



16ème législature

Question N° : 8143	De M. Philippe Juvin (Les Républicains - Hauts-de-Seine)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique >assurance maladie maternité	Tête d'analyse >Réforme des autorisations et des tarifs de la dialyse	Analyse > Réforme des autorisations et des tarifs de la dialyse.
Question publiée au JO le : 23/05/2023 Date de changement d'attribution : 23/04/2024 Question retirée le : 11/06/2024 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Philippe Juvin appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la mise en œuvre de la réforme des autorisations et des tarifs de la dialyse. En 2020, des travaux avaient été lancés par la direction générale de l'offre de soins avec les parties prenantes afin de réviser le cadre réglementaire des autorisations de la dialyse. Ces travaux ont ensuite été arrêtés par la pandémie de covid-19 et n'ont pas repris depuis. La France comptait 7,1 % de patients dialysés à domicile en 2020, selon l'Agence de la biomédecine, soit deux fois moins que la moyenne des pays de l'OCDE. Une réforme globale, à la fois des autorisations de la dialyse et des tarifs, permettrait de construire un cadre réglementaire plus favorable au développement de la dialyse à domicile. Le cadre légal ne répond plus aux enjeux actuels. La qualité de l'accès à la dialyse se dégrade, entraînant un danger pour la sécurité des patients. Les personnels soignants ne sont pas épargnés non plus, leurs conditions de travail se dégradant également. Par conséquent, il lui demande quand il entend relancer les travaux autour de la réforme des autorisations et des tarifs de la dialyse, ainsi que la date possible de l'entrée en vigueur de cette réforme.